



VILLE D'EZE

**DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES**

**ARRONDISSEMENT
DE NICE**

**Délibération
n°2022_93**

20 septembre 2022

MAIRIE D'EZE

OBJET :
Composition de la
commission
Urbanisme et
Développement
durable

RAPPORTEUR :
Monsieur le maire

**Nombre de conseillers en
exercice 19**

Nombre de présents 15

Nombre de votants 18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le quinze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.

Présents : M. Stéphane CHERKI - Mme Céline ZAMBON – Mme Virginie SOULIER – M. Patrick LADU – M. Christian FIGHIERA
Mme Meriem BEN HADDOU – Mme Isabelle GIANTON – M. Alain FABRI – Mme Valérie BUSILLET – Mme Patricia PONTIS – Mme Annick FILLON - Mme Patricia ALLOUCH – Mme Claudine TURRINI – M. Jean-Barthélémy VAUTEL - M. Ghassan ANDRAOS

A donné procuration :

M. Sylvestre ANSELMi pour M. Ghassan ANDRAOS
M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA
M. Claude TKACZYK pour Mme Virginie SOULIER

Absents excusés :

M. Christophe VESTRI

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu la délibération n°2020-116 en date du 5 novembre 2020, approuvant le règlement intérieur du conseil municipal d'Eze et notamment son article 25, relatif aux commissions municipales,

Vu la délibération n°2021_13, du conseil municipal d'Eze, en date du 11 février 2021, portant composition de la commission Urbanisme et Développement durable,

Vu le décès de Mme Rosaria Re Illario, conseiller municipal, le 24 août 2022,

Vu l'intégration de M. Ghassan Andraos comme conseiller municipal, le 20 septembre 2022,

AR Prefecture

006-210600599-20220920-DEL2022_93B-DE
Reçu le 22/09/2022
Publié le 22/09/2022

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE

- Abroge la délibération n°2021_13, du conseil municipal d'Eze, en date du 11 février 2021 ;
- Désigne comme membres de la commission Urbanisme et Développement durable :
 - Mme Patricia ALLOUCH ;
 - M. Ghassan ANDRAOS ;
 - M. Sylvestre ANSELMi ;
 - Mme Valérie BUSILLET ;
 - M. Alain FABRI ;
 - M. Christian FIGHIERA ;
 - Mme Isabelle GIANTON ;
 - M. Boris KRUNIC ;
 - M. Patrick LADU ;
 - Mme Patricia PONTIS ;
 - Mme Virginie SOULIER ;
 - Mme Claudine TURRINI ;
 - M. Jean-Barthélémy VAUTEL ;
 - Mme Céline ZAMBON ;
- Mandate Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



Le Maire,
Stéphane CHERKI.